

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 27 FEVRIER 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2020.
2. Proposition de rétrocession des espaces communs et des réseaux du lotissement des Tirelles.
3. Proposition de recrutement et rémunération des agents recenseurs (modification).
4. Proposition de vote de l'indemnité de classe de découverte pour les enseignants de l'école maternelle.
5. Propositions de vote des subventions des associations.
6. Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.LORENTZ, M.DELARUE, K LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absente représentée : E.DENIAU par G.LEGRAND.

Absentes : C.DEGUIL, C.LOISEAU.

Secrétaire de séance : K LE GOVIC

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de modifier le point suivant :

- Proposition de vote de l'indemnité de classe de découverte pour les enseignants de l'école maternelle complétée par la participation communale à la classe de découverte 2020 pour l'école maternelle.

Monsieur le Maire propose également de rajouter le point suivant :

- Décision de principe relative à l'acquisition d'un véhicule neuf de type fourgon pour les services techniques.

Le Conseil Municipal accepte ces deux propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Rétrocession des espaces communs, voiries et réseaux du lotissement des Tirelles.

Conformément au traité de concession de la ZAC des Tirelles, à l'issue de la réalisation et de la réception des travaux, Nexity sollicite la rétrocession des espaces communs (voiries, espaces verts) et des réseaux du lotissement des Tirelles, dans le domaine public communal. Les opérations de réception ont été réalisées le 24 janvier 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du Clos des Tirelles dans le domaine public communal, sous les réserves mentionnées au sein du procès-verbal de réception, et charge Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, d'accomplir toute formalité relative à l'exécution de la présente délibération.

Recensement de la population - Année 2020. Rémunération des agents recenseurs.

Une précision est à apporter sur la délibération n° 7 du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 portant sur les remboursements des frais kilométrique des agents recenseurs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population a eu lieu du 16 janvier au 15 février 2020 et que le montant de la dotation forfaitaire versée à notre Commune au titre de l'enquête s'élève à 3 893 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prévoit un remboursement forfaitaire de 87,50 € pour couvrir les frais kilométriques des agents recenseurs se déplaçant dans les hameaux.

Participation communale à la classe de découverte 2020 à Ingrannes

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de départ en classe de découverte pour la classe de Grande Section de Maternelle à INGRANNES. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 5 jours, et pour un montant de 275 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de participer au financement de la classe de découverte 2020 à hauteur de 50 % du coût du séjour, soit 137,50 € par élève,
- décide d'inscrire au budget primitif 2020 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de Grande Section, soit sur une base de 21 enfants, un montant de 2 887,50 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 €,
- décide d'inscrire au budget primitif 2020 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 90 € correspondant soit à l'indemnité d'un instituteur accompagnant le groupe la semaine entière ou 45 € d'indemnité à verser à chaque instituteur pour la moitié de la semaine,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Vote des Subventions 2020 aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, après avoir demandé aux élus responsables d'associations de ne pas prendre part aux votes concernant leur association, et après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2020 suivant le tableau récapitulatif joint en annexe, pour un montant de 20 300 € et décide d'inscrire les budgets alloués à l'article 6574.

Décision de principe relative à l'acquisition d'un véhicule neuf de type fourgon.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule de type Expert des services techniques doit être changé car il ne satisfera pas au prochain contrôle technique en septembre 2020. Des devis de véhicules neufs et d'occasion ont été sollicités auprès de concessionnaires automobiles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision de principe d'acquisition d'un véhicule neuf de type Fourgon.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la rétrocession des voiries et espaces communs de la Résidence du Bourg ne peut être réalisée actuellement car il reste des travaux à effectuer par l'aménageur (éclairage à raccorder, paillage sur les plantations, etc...).
- La cour d'appel de Nantes a validé la nouvelle enquête publique portant sur le projet d'implantation d'éoliennes à NEUVILLE AUX BOIS. Une rencontre avec les maires de MONTIGNY et d'ATTRAY est prévue la semaine prochaine pour examiner la suite à donner.
- Le bornage du terrain de M. MENARD, rue du 13 août, aura lieu le 12 mars.

- La signature pour l'échange de terrains aux Forestières avec M. BOCCARD a eu lieu le 21 février 2020.
- L'association Team'Mouv organise un vide grenier le dimanche 17 mai.
- L'entreprise SAS ROGER a par courrier, sollicité la Commune pour louer le terrain situé dans la zone artisanale de la Rouche (site anciennement « Trans Rapid »). Cependant, une entreprise déjà implantée dans la zone souhaite acquérir cette parcelle, a déjà présenté un projet et doit déposer prochainement un permis de construire, ce qui ne permet pas de répondre favorablement à cette demande. Une autre entreprise de la zone souhaite s'agrandir et acquérir le dernier terrain situé rue des Ateliers. Il n'y aura donc plus de terrains disponibles pour de futurs acquéreurs. Monsieur le Maire propose d'étudier les pistes éventuelles pour permettre l'accueil d'entreprises artisanales sur la Commune.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une prochaine réunion avec l'association Loiret Nature Environnement pour envisager la mise en place sur notre Commune d'une opération « Objectif Climat 2030 ».
- Un rendez-vous a été sollicité auprès de la SICAP pour la mise en service du nouveau réseau d'éclairage public route de Marcilly.
- Mickael DELARUE demande la possibilité de créer une aire de dépôt des conteneurs à déchets au carrefour des routes de Marcilly et de la Martinière.
- Sébastien BOUDIN, au nom du collectif, remercie la Commune et les services techniques pour leur aide lors de l'exposition du dimanche 23 février portant sur « l'histoire de CHILLEURS ».

Monsieur le Maire, avant de clôturer la séance, tient à remercier chaleureusement les élus présents à ce Conseil et qui ont décidé de ne pas se représenter, Monsieur Philippe THAUREAUX DE LEVARE pour un mandat, Monsieur Philippe LABRUNE, 3 mandats, Monsieur Vincent GOUEFFON, 3 mandats dont un d'adjoint, et en particulier Monsieur Jean Claude BOUDIN engagé au Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS depuis 31 ans et premier adjoint depuis 19 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 4 ^{ème} adjoint Représentée par G. LEGRAND
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent	Mme LOISEAU Christine Absente	Mme BARBIER Cathy	M. THAUREAUX DE LEVARE Philippe
Mme DEGUIL Catherine Absente	M. BOUDIN Sébastien	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine